

SOMABY
Association à but non lucratif régie par la loi de 1901
déclarée à la Préfecture de Château-Gontier (53)
N° W401002937
Siège social : Lieu-dit Orsay
53700 VILLAINES-LA-JUHEL

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
30 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente juin, à dix-huit heures quarante-cinq,
A HILLION (22) , salle polyvalente,

18 h 45

Rappel des informations envoyées et émargement

Chaque membre a reçu un courriel de convocation un mois avant la date des Assemblées Générales.
Ce courriel de convocation reçu par chaque membre contenait les documents suivants :

- Une convocation à l'AGE indiquant l'ordre du jour ;
- Une convocation à l'AGO indiquant l'ordre du jour ;
- Le rapport financier de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- Le budget prévisionnel 2018 ;
- Les nouveaux statuts ;
- Les pouvoirs pour l'AGE et l'AGO ;

Chaque membre à jour de cotisation et ayant plus d'un an d'ancienneté a reçu un courriel Balotilo lui permettant de procéder aux votes par internet.

18 h 55

Fin de l'émargement

Il est fait état des **10 personnes présentes** :

Mme Isabelle YVES, M. Alain LEPOITTEVIN, Mme Patricia BOFFY, Mme Catherine OLLIER, Mme Véronique TRESAL, Mme Valérie COLLODEL, Mme Florence CHENU, Mme Maïwenn LECOMTE, Mme Viki DULLIN et M. Bruno MORIN-SALLARD.

Pour l'assemblée extraordinaire : 30 votes ont été exprimés par internet plus un ce jour.

Pour l'assemblée ordinaire : 31 votes ont été exprimés par internet plus un ce jour.

Il y a plus de 10% de votants pour **62 adhérents au 31/12/17 pour 41 électeurs éligible**, le quorum étant atteint, les Assemblées Générales peuvent valablement se tenir conformément aux statuts et, en conséquence, sont déclarées régulièrement constituées.

Présentation brève du déroulement des Assemblées Générales et des conditions de vote de façon anonyme.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Election d'un président de séance : M. Bruno MORIN-SALLARD

Election d'un scrutateur : M. Alain LEPOITTEVIN

Ouverture de l'AGE à 19h00

Première résolution : Vote des nouveaux statuts

Question(s) : Néant

Réponse(s) : Néant

VOTE : 19h00 – 31 Votes exprimés / 28 OUI – 3 BLANC

Les nouveaux statuts sont adoptés à la majorité.

Le président de séance demande s'il y a des questions sur cette AGE ? OUI.

Question(s) : Combien il y a-t-il de membres maintenant ? (Mme Patricia BOFFY)

Réponse(s) : Au 30 juin 2018, nous avons 59 membres. (M. Bruno MORIN-SALLARD)

Clôture de l'AGE à 19h02

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'émargement a été fait dès l'entrée.

Election d'un président de séance : M. Bruno MORIN-SALLARD

Election d'un scrutateur : M. Alain LEPOITTEVIN

Ouverture de l'AGO à 19h03

Première résolution : Approbation du rapport financier

Mise à disposition du rapport fait par M. Philippe MARTIN.

Question(s) : NON

VOTE : 19H05 – 32 Votants / 31 OUI – 1 BLANC

Le rapport financier est adopté à la majorité.

Deuxième résolution : Approbation du budget prévisionnel

Mise à disposition du budget prévisionnel fait par M. Philippe MARTIN.

Question(s) : NON

VOTE : 19H07 – 32 Votants / 31 OUI – 1 BLANC

Le budget prévisionnel est adopté à la majorité.

Présentation des projets de SomAby :

Par manque de temps, les projets n'ont pas pu être présentés dans leur globalité, ils seront donc accessibles sur le site internet du club.

Questions diverses :

Question(s) : Quelles seront les prochaines spéciales prévues ? (Mme Patricia BOFFY)

Réponse(s) : Orléans le 27 octobre 2018 et en Suisse en avril 2019 (M. Bruno MORIN-SALLARD)

Question(s) : Quand n'est-il de l'avancée sur l'Amyloïdose ? (Mme Catherine OLLIER)

Réponse(s) : Il y a eu une réunion sur le sujet à Millan et il en est ressorti que les recherches sur l'Abyssin et le Somali sont arrêtées.

Un test sur la prédisposition à la maladie et en cours de réalisation aux USA.

Il est conseillé de faire attention à la surpopulation, à l'alimentation et aussi à la consanguinité qui sont autant de facteurs pouvant favoriser le développement de maladies.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant de nouveau la parole, la Président déclare la séance levée à 19 heures 20.

Nous remercions les personnes présentes, représentées et ayant donné pouvoir.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et accepté par les membres présents et les mandataires des membres représentés.

Le Président de séance,

M. Bruno MORIN-SALLARD